

Le sénateur Austin: Le ministre a mal compris ma question.

Le sénateur Murray: Non, je ne l'ai pas mal compris.

Le sénateur Austin: Je ne demande pas un avis juridique; je demande si, en fait, il savait quelle serait la position du Québec à l'égard de la thèse présentée à la Cour suprême. Le Québec aurait-il dit qu'il appuyait en fait le renvoi présenté par le gouvernement du Canada?

Le procureur général du Québec aurait-il appuyé l'avis juridique sur lequel le ministre et son gouvernement se seraient fondés pour agir? Le Québec se serait-il engagé politiquement à présenter à nouveau la résolution à l'Assemblée nationale?

Le sénateur Murray: Honorables sénateurs, je n'ai pas de réponses à ces questions, mais pour qu'on comprenne bien l'aspect politique de l'affaire, je n'aurais pas posé cette question au gouvernement du Québec en l'absence d'un vote positif à Terre-Neuve.

Le sénateur Austin: Le ministre dit qu'il manquait deux provinces dans sa demande à la Cour suprême du Canada. Même s'il avait eu du succès avec Terre-Neuve et obtenu un vote positif, le Manitoba et le Québec manquaient parce que leurs délais de trois ans étaient expirés.

Le sénateur Murray: Au moment où la Cour suprême aurait été saisie de la question, Terre-Neuve aurait voté le vendredi après-midi et le Manitoba aurait probablement fait de même, mais cela dépend du temps que le Manitoba aurait pris avant de voter.

Le sénateur Austin: Le ministre savait sûrement que Gordon Robertson avait déjà dit qu'il était de cet avis.

Le sénateur Murray: Non, il avait une opinion tout à fait différente. D'après lui, il n'y avait aucune limite de temps.

Le sénateur Austin: C'est une autre version de son raisonnement, mais la question est pertinente, à savoir quand cette théorie juridique a été communiquée au ministre.

La question connexe est de savoir si cette théorie juridique avait fait l'objet de discussions dans les sept jours où les premiers ministres ont discuté des diverses modalités de l'Accord du lac Meech.

Le sénateur Murray: La réponse à la deuxième question est non.

Mon collègue parle d'une théorie juridique. C'était l'avis des légistes du gouvernement, car ils croyaient que le procureur général du Canada pourrait facilement défendre ce point de vue.

J'en ai été avisé après la déclaration des trois chefs manitobains annonçant leur intention de voter en faveur de l'Accord du lac Meech.

Le sénateur Austin: En a-t-il été question pendant la réunion des premiers ministres?

Le sénateur Murray: Mon honorable collègue a entendu ce que le premier ministre et les deux autres dirigeants manitobains ont déclaré samedi soir dernier. Je parlais des discours prononcés à l'ouverture du débat constitutionnel, mercredi

dernier, au Manitoba. J'avais tout lieu de croire alors, comme je l'ai dit tout à l'heure, que Terre-Neuve tiendrait le vote jeudi soir ou vendredi matin.

Le sénateur Austin: Je n'ai pas employé le terme «théorie juridique» au sens péjoratif; ce n'est pas une question de droit puisque aucun tribunal ne s'est prononcé sur ce délai.

Quoi qu'il en soit, le ministre ou un autre porte-parole du gouvernement a-t-il fait part de cette possibilité au premier ministre Wells ou au procureur général de Terre-Neuve à ce moment-là?

Le sénateur Murray: À propos du procureur général de Terre-Neuve, je crois que c'est lui qui a comparé le premier ministre à Neville Chamberlain, le lac Meech à Munich et nous sommes bien forcés d'en conclure forcément que Bourassa était un Hitler et les Québécois des Nazis, mais c'est une autre question.

Le sénateur Olson: C'est à cause des tactiques qui ont été employées.

Le sénateur LeBlanc: Vous déformez ses paroles.

Le sénateur Murray: C'est ce qu'il a déclaré. Quelle autre conclusion pouvons-nous en tirer?

Le sénateur LeBlanc: C'est votre interprétation.

Le sénateur Murray: Quelle autre conclusion pourrions-nous en tirer? Il a bien mentionné Neville Chamberlain et Munich.

Le sénateur Austin: Peut-être que l'idée de communiquer avec le procureur général de Terre-Neuve vous répugnait?

Le sénateur Murray: Le sénateur Austin a raison lorsqu'il dit que je n'avais pas le cœur à communiquer avec le procureur général de Terre-Neuve.

Vendredi matin, lorsque le premier ministre Wells m'a appelé pour me faire savoir qu'il ne pensait pas demander un vote parce qu'il avait l'impression que l'assemblée législative manitobaine s'ajournerait vendredi après-midi sans avoir voté sur l'Accord du lac Meech, il m'a demandé si nous avions des avis juridiques sur la situation. Je lui ai répondu que nous avions différents scénarios et qu'ils reposaient tous sur un vote positif à Terre-Neuve et un renvoi à la Cour suprême du Canada. Je ne suis pas entré dans les détails des avis juridiques avec lui, mais je ne crois pas qu'il en avait besoin.

Le sénateur Austin: En fait, il n'a pas été informé de l'avis juridique que les chefs manitobains avaient et n'a donc pas eu la possibilité d'en discuter avec vous ou avec quelqu'un d'autre.

Le sénateur Murray: L'honorable sénateur se tromperait en affirmant que les dirigeants manitobains étaient en possession de l'avis. Au moment où j'ai parlé au premier ministre Wells—avant de venir au bureau vendredi matin—je savais que les conseillers juridiques du gouvernement avaient présenté différents avis juridiques. Tout ce que j'étais en mesure de dire à M. Wells, c'est que ces scénarios visaient à régler le problème de délai au Manitoba, parce que c'était le manque de temps qui faisait problème. Il ne s'agissait pas d'un rejet de l'Accord du lac Meech. Les trois chefs manitobains ont déclaré qu'ils appuieraient l'Accord du lac Meech. L'un d'eux m'a dit qu'il y avait peut-être 40 députés sur 57 en faveur de l'Accord.